

SACRe

(SCIENCES, ARTS, CRÉATION, RECHERCHE)

DOCTORAT D'ART ET DE CREATION

Université Paris Sciences et Lettres

Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD-PSL)
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP)
Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD)
Ecole nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA)
Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (La fémis)
Ecole normale supérieure (ENS-PSL)

Appel à candidatures

Concours d'entrée 2023

SACRe

Concours d'entrée 2023

Les candidatures doivent être adressées par courriel à l'adresse suivante :
maud.girault@cnsad.psl.eu

Les inscriptions sont ouvertes du 07/03/2023 au 15/05/2023 à 16h (heure de Paris,UTC +1).

1. Admissibilité

Deux étapes d'admissibilité :

- **Une présélection sur examen des dossiers de candidature** par un jury interne au CNSAD-PSL aura lieu à réception des dossiers, mi-mai 2023. Les candidates et les candidats seront informés du résultat par mail ;
- **Une audition et un entretien avec les candidates et les candidats présélectionnés (45 mn).** Le jury sera composé d'au moins cinq personnes, dont la directrice du Conservatoire et au moins un membre de l'équipe pédagogique du Conservatoire. Des personnalités extérieures à l'établissement pourront compléter le jury. L'audition consiste en la présentation d'une maquette dont la durée se situe entre cinq et dix minutes. Cette maquette prendra la forme qui convient à la candidate ou au candidat et doit donner au jury une idée concrète de sa personnalité et de sa recherche. Toute demande technique doit être signifiée au préalable, dans la semaine qui précède l'audition, à l'adresse suivante : maud.girault@cnsad.psl.eu. Il y sera répondu dans la mesure du possible.
L'entretien qui suit porte sur le parcours de la candidate ou du candidat, la nature de sa recherche, les contacts qu'elle ou qu'il a déjà mis en œuvre pour la mener à bien et les partenariats qu'elle ou qu'il envisage. L'attention du jury se porte également sur la pertinence de la présence du projet au sein de l'établissement et sa faisabilité au sein de l'organisation globale de l'établissement.

L'épreuve d'admissibilité est prévue le 16 juin 2023.

Les dossiers de candidature devront être composés de :

- Une fiche de renseignements téléchargeable sur le site du CNSAD-PSL ;
- La copie du diplôme requis (master 2 ou équivalent) ;
- Une copie de la carte d'identité ou du passeport ;
- Pour les candidates et les candidats qui ne sont pas ressortissants d'états francophones, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe *ou* la copie d'un diplôme d'un cursus d'études francophone attestant d'un niveau de langue équivalent (ou supérieur) ;
- Une lettre de motivation expliquant l'intérêt pour la candidate ou le candidat à accéder à cette formation (2500 signes environ) ;
- Un *curriculum vitae* précisant notamment les institutions où la candidate ou le candidat s'est formé, les professeurs et professeurs avec lesquels elle ou il a travaillé, les prix ou autres récompenses obtenus, ou mentions aux examens et concours académiques, etc. ;
- Un dossier artistique retraçant l'évolution et les développements récents des travaux de la candidate ou du candidat ; pour les œuvres numériques susceptibles d'accompagner le dossier, un lien vers une sélection d'extraits en ligne d'une durée maximale de 10 minutes est demandé ;
- Un projet de thèse (10 pages dactylographiées, maximum 20 pages avec les documents visuels) présentant le projet de la candidate ou du candidat et son opportunité à s'inscrire dans la formation doctorale SACRe ;

- Deux lettres de recommandation au moins rédigées par des chercheuses ou des chercheurs et personnalités reconnues du monde des arts et du spectacle vivant ;
- Si possible, une lettre mentionnant l'acceptation d'une directrice ou d'un directeur de thèse ou d'une co-directrice ou d'un co-directeur, enseignante ou enseignant artiste ou théoricienne et théoricien.

NB : Le projet de thèse devra impérativement être rédigé en français. Les autres documents peuvent être proposés en français ou anglais.

2. Admission définitive

Après consultation des dossiers et des rapports établis par chaque établissement, une commission d'admission constituée d'une représentante ou d'un représentant de la Vice-Présidence Recherche de l'Université PSL, de la direction de l'École doctorale 540 et de la direction du programme SACRe et du Programme gradué Arts, établit la liste des candidates et des candidats proposés pour l'attribution d'un contrat doctoral (liste principale) et peut établir, le cas échéant, une liste complémentaire (liste d'attente). La liste principale et l'éventuelle liste complémentaire sont soumises pour validation au directoire de l'Université PSL.

Les résultats définitifs sont annoncés mi-juillet sur le site du laboratoire SACRe et, le cas échéant, sur les sites des établissements de SACRe.

Après l'admission définitive, la double inscription à un des conservatoires ou écoles d'art d'une part, et à l'ED 540 de l'ENS-PSL d'autre part, est nécessaire pour pouvoir signer son contrat doctoral et suivre la formation. Les doctorantes et les doctorants préparant leur thèse à l'École normale supérieure s'inscrivent à l'ENS uniquement.